

LES ARMÉNIENS EN ARMÉNIE OCCIDENTALE ET AU MOYEN ORIENT



MÉMORANDUM

Paris, le 04 Octobre 2014



A COMMON SIGHT among the Armenian refugees in Syria. An Armenian child dead in the fields within sight of help

GARIN, LE 6 SEPTEMBRE 2012

[...] L'AVERTISSEMENT EST CLAIR, EN SYRIE AUJOURD'HUI LE MASSACRE DE CIVILS FAIT PARTIE D'UN CONSTAT INDISCUTABLE, MAIS JE VAIS ALLER PLUS LOIN DANS LA RÉFLEXION, CAR POUR MOI LE DÉCLIN DES ARMÉNIENS DE SYRIE ANNONCE LA FIN DES CHRÉTIENS EN ORIENT.

BIEN QUE NOUS AYONS ENTREPRIS DEPUIS PLUSIEURS MOIS UN TRAVAIL DIPLOMATIQUE AFIN DE PRÉSERVER AU MIEUX NOS POPULATIONS, LE CONSTAT EST LE SUIVANT, DES GROUPEMENTS CRIMINELS N'HÉSITENT PAS À VERSER LE SANG DE NOS FAMILLES, UNIQUEMENT PARCE QU'ELLES SONT ARMÉNIENNES ET CHRÉTIENNES, CE CRIME EST DONC UN CRIME RACISTE.

DANS CE CONTEXTE ET DEVANT CE CONSTAT D'ABSENCE D'UNE PROTECTION D'ÉTAT, LE CONSEIL NATIONAL ARMÉNIEN QUE JE PRÉSIDE N'A PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE FAIRE UN APPEL À LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE AFIN QU'ON PUISSE OBTENIR LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN PLACE RAPIDEMENT UNE PROTECTION DES QUARTIERS ET LOCALITÉS SENSIBLES.

EN TOUTE CONSCIENCE ET CONNAISSANCE DE CAUSE, JE VOUS PRIE DE PRENDRE COMPTE DE CETTE REQUÊTE.

IL N'EST PAS QUESTION POUR NOTRE CONSEIL D'ABANDONNER LES CHRÉTIENS EN GÉNÉRALE ET LES ARMÉNIENS DE SYRIE EN PARTICULIER « À LEUR SORT » [...]

ARMÉNAG APRAHAMIAN

Collectif des Arméniens et des minorités de Syrie

COMMUNIQUÉ

Paris, lundi 16 Septembre 2013

Monsieur François HOLLANDE Président de la République Française,

Le collectif des représentants des peuples autochtones et des minorités de Syrie salue votre décision de vouloir consulter le rapport de l'O.N.U relatif à l'utilisation d'armes à destructions massives dans la guerre qui se déroule en Syrie.

Les destructions massives conduisent au carnage des populations civiles. C'est exactement ce qui risque de se dérouler devant nos yeux, si les forces armées françaises sous votre commandement décidaient d'intervenir militairement en Syrie. Les populations sans protection sont actuellement à la merci de groupes terroristes qui s'infiltrent dans ce territoire afin d'y imposer un ordre islamique au mépris des droits de l'Homme.

La situation est tragique en Syrie et notamment à Alep. La population est au bord de la famine, sans ressources, sans eau, sans électricité, cette situation est due à l'encerclement de la Ville par les Jihadistes armés.

Dernièrement Maaloula, lieu saint Araméen est l'une des plus anciennes villes Araméennes en Syrie où des reliques archéologiques, des livres religieux, des icônes ainsi que des meubles ont été détruits et des maisons pillées. La population a été menacée par les armes afin qu'elle se convertisse à l'islam.

Les printemps arabes ont inspiré les masses frappées par la pauvreté, opprimées avec l'espoir d'une société juste, fondée sur la liberté et la démocratie. C'est l'utilisation de la force et de la violence qui suivent.

Les Arméniens autochtones¹ et autres minorités sont très inquiets que la Syrie soit devenue le théâtre d'une guerre civile. Les populations civiles ne sont pas protégées et toutes frappes causeraient aveuglément davantage de pertes humaines.

En 2014, l'élection présidentielle aura lieu en Syrie, ce qui donnerait la possibilité de sanctionner démocratiquement la politique menée par le pouvoir en place. La population Syrienne y compris les réfugiés et déplacés devront avoir leur mot à dire. Voilà le défi qu'il faut relever politiquement et diplomatiquement.

Les Arméniens sous l'égide du Conseil National sollicitent les États pour accélérer la tenue d'une conférence internationale dite Genève-2 dans le cadre de l'O.N.U. Nous insistons sur la nécessité et l'importance de participer afin d'y présenter une solution politique. Il convient de permettre également aux organismes Syriens de l'intérieur comme de l'extérieur d'assister au même titre que la Coalition par respect aux règles élémentaires de la démocratie.

Les récentes menaces de frappes militaires contre la Syrie, par la France, les États-Unis et les alliés, ont suscité un fort traumatisme et des préoccupations humanitaires profondes. L'option militaire causerait des conséquences dramatiques, incalculables et imprévisibles pouvant engendrer plus de destructions que la situation antérieure avec la mort d'innocents supplémentaires et de nouveaux réfugiés.

1. Autochtones en Syrie – Cilicie et dans les territoires de l'Est, les Arméniens revendiquent leurs droits conformément à la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones adoptée par l'O.N.U. le 13 septembre 2007.

http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2013/Communique_NON_a_l-intervention_militaire_en_Syrie-16.09.2013.pdf

Les Arméniens en Arménie Occidentale - Historique

- Aujourd'hui, les Arméniens d'Arménie Occidentale pour la grande majorité d'entre eux sont de citoyenneté des Etats dans lesquels ils vivent, étant souvent présentés à tort comme des chrétiens, faute que leur territoire ancestral est sous occupation.
- Pourtant, ils ont des racines qui vont bien au-delà de la constitution des Etats sur ces territoires, puisque l'histoire rapporte l'existence des Arméniens dans la région avant même l'Empire de Dikran le Grand roi d'Arménie (121-54 av J.C), aussi il forme un peuple autochtone autour d'un sentiment d'appartenance identitaire mono-ethnique, mono-culturel avec une diversité confessionnelle.
- En se rapprochant des autres populations on constate que des racines arméniennes affirmées existent encore aujourd'hui au sein de toutes les communautés ethniques et religieuses par exemple en Turquie et en Syrie.
- Avant la guerre de 1914**, l'émancipation de la Cilicie aboutit en 1198 à la création d'un Etat arménien reconnu par les Croisés, le Pape et les Souverains d'Occident (ainsi que la France).
- Au XIV^e siècle, en 1375 à l'époque des beylicats, le royaume arménien de Cilicie tombe aux mains des sultanats turcs puis, après 1488, des Ottomans.
- Durant la période génocidaire de 1894 à 1923, des Arméniens ont survécu de l'Exode et de la Déportation en Arménie occidentale dite turque et dans les déserts de nombreuses villes dans le Nord, l'Est et l'Ouest de la Syrie, comme Qameshli, Derik (Malikia), Ras ul Ain, Hasije (Hasake), Der ez-Zor, Raqqa, Tél Abiad, Yacoubie, Ghnemie, Aramo, Kessab, Lattaquié, Tartous et Banias.



Les Arméniens en Arménie Occidentale - Historique

✚ **Après la guerre de 1914, La Syrie faisait partie, de l'Empire ottoman. Légalement, c'est par le traité de Sèvres (France) que cette situation a pris fin en août 1920.**

✚ **Durant la grande guerre, un accord franco-britannique Sykes-Picot est trouvé : l'accord du 16 mai 1916 divise la Syrie et la Mésopotamie en cinq ZONES : une zone bleue (Syrie littorale et Cilicie) sur laquelle la France peut mettre en place un régime d'administration directe ou un protectorat ; une zone rouge (basse Mésopotamie) où la Grande-Bretagne a les mêmes possibilités ; une zone brune (Palestine) réservée à la France et à la Grande-Bretagne ; une zone A (Syrie intérieure) où la France aura une zone d'influence sur le royaume arabe de Hussein ; une zone B (Mésopotamie moyenne) où la Grande-Bretagne aura une zone d'influence sur le royaume arabe.**

✚ **Le 15 novembre 1916, le ministère français de la guerre décide de la constitution d'une Légion d'Orient composée principalement d'Arméniens rescapés du génocide afin de libérer la Palestine, la Syrie et la Cilicie (Arménie Occidentale).**

✚ **Le 29 décembre 1917, la Russie reconnaît le droit à l'indépendance de l'Arménie Occidentale dite turque.**

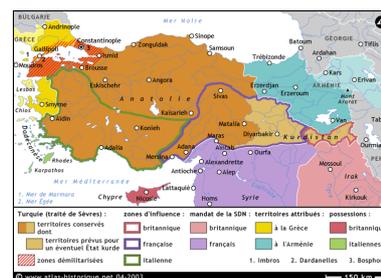
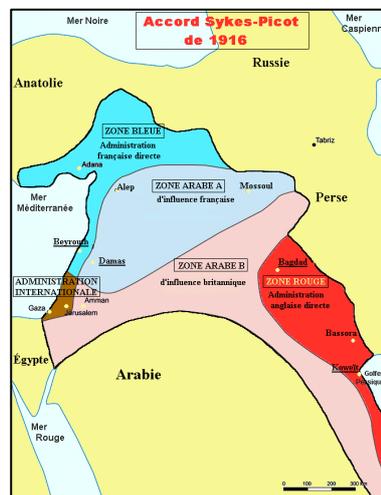
✚ **Dédoublée en une Légion arménienne de 4 bataillons et une Légion syrienne, le 1^{er} février 1919, elle sera la base destinée à constituer une future armée nationale arménienne.**

✚ **Le 19 janvier 1920, à la Conférence de Paris, les Puissances Alliées dont la France reconnaissent un Etat d'Arménie indépendant sur la base des quatre provinces d'Erzeroum, de Van, de Trebizond et de Bitlis.**

✚ **Ce sera le 24 avril 1920, à la conférence de San Remo que seront confirmés ces accords en accordant un mandat à la France sur la Syrie et le Liban. Mais les Syriens sont furieux car ce mandat met fin à la Grande Syrie. Afin de mieux contrôler le territoire dont elle dispose, la France le divise : c'est ainsi qu'elle crée l'État du Liban en septembre 1920.**

✚ **La résistance à cette division entre Syrie et Liban est forte. Plusieurs partis « unitaires » voient le jour, comme le Parti social nationaliste syrien (PSNS). Des révoltes ont même lieu, comme celle des druzes de 1925 à 1927 qui fait 2500 morts du côté français et plus de 10 000 morts côté syrien. Cependant, les élites syriennes s'accrochent à l'existence des deux États.**

✚ **Le 22 Novembre 1920, le 28^{ème} Président des Etats-Unis d'Amérique Woodrow Wilson signe du sceau des Etats-Unis une sentence arbitrale définissant les frontières de l'Arménie Occidentale avec la Turquie.**



Les Arméniens en Arménie Occidentale :

La Sentence Arbitrale du Président Woodrow Wilson

Map showing the boundaries of Armenia as awarded by PRESIDENT WILSON.

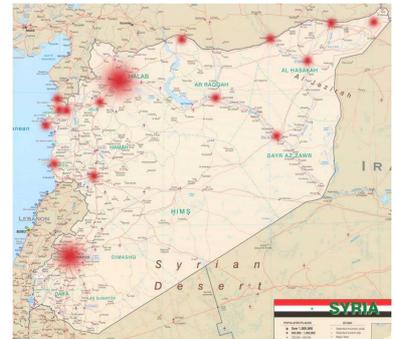


- Turkish-Armenian boundary
- Other international boundaries
- Unmarked international boundaries
- Old Turkish-Russian boundary
- Vilayet boundaries
- Sanjak boundaries
- Kaza boundaries
- Railways, broad gauge

ERZERUM..... Names of the vilayets of Erzerum, Trebizond, Van, and Bitlis and their administrative units

Map compiled under the direction of Major Lawrence Martin, General Staff, U. S. Army, by the topographic branch U. S. Geological Survey, in cooperation with the Department of State, from field observations by the Harbord Mission and from maps of the Turkish General Staff, scale 1:200,000, German maps prepared during the war, scale 1:400,000, and British maps of Persian and Transcaucasian territory, scale 1:1,000,000

- ✚ **La « communautarisation » du conflit syrien** – dans lequel chaque groupe ethno-social cherche un chemin pour assurer sa survie – touche de manière particulière le Conseil National Arménien et les Arméniens en Syrie, composés de près de 160.000 Arméniens apostoliques, de 30.000 Arméniens catholiques et d'une population de plusieurs dizaines de milliers d'Arméno-kurdes, d'Arméno-arabes, d'Arméno-alawis et d'Arméno-assyriens...
- ✚ **Après environ trois ans d'affrontements**, et vue la progressive déstabilisation de la Syrie, la population arménienne a très peu grossi le flux des réfugiés qui quittent le pays.
- ✚ **Estimés à une trentaine de milliers de réfugiés sur plus de 200.000**, le but des réfugiés arméniens est, en grande partie, l'Arménie Orientale mais ils se dirigent également vers les communautés de la diaspora présentes en Europe, en Amérique, au Canada, en Suède et en Australie.



Foyers arméniens en Syrie

Les victimes

- ✚ **Kidnapping et rançonnage : Trois Arméniens kidnappés à Alep.** Trois jeunes hommes arméniens - Hovsep Muradian, Gevorg Hayapetian et Tigran Perperian - ont été enlevés à Alep le 13 Septembre, selon Yerakouyn.com. Les 3 hommes ont été enlevés dans le district de Sheikh Nachar à Alep. Aucun autre détail n'a été donné. 18 sept. 2013.
- ✚ **Ainsi que** Ouaness Lévinian et son fils Levon Lévinian. 20 sept. 2013 selon le GSAS.

- ✚ **Violences psychologiques :** *"Je préviens nos frères arméniens à Kessab : qu'ils partent avant l'offensive de l'Armée libre, sinon ils vont avoir des pertes civiles et encore se plaindre d'un génocide perpétré par des Turcs."* 16 oct. 2012.

- ✚ **Violences physiques :** Conversions forcées, meurtres, mutilations, viols...

- ✚ **Catastrophe humanitaire :** Si la guerre se poursuit, et tous les signes le montrent, nous savons que les Arméniens et tous les Chrétiens d'Orient ne se plieront pas au joug islamiste. Nous allons au devant d'une catastrophe humanitaire d'une ampleur génocidaire.

- ✚ **Scandale humanitaire :** Début 2012, le Conseil National Arménien déclara que les Arméniens de Syrie devraient se réfugier en Arménie Occidentale pour y former un foyer national selon les termes de la conférence de Londres en février 1921. Bien que ce projet soit partagé par un grand nombre il n'est pas sur le point de se réaliser pour le moment faute de moyen.

- ✚ Sur plus de 200.000 Arméniens vivant en Syrie seulement 10.000 selon la presse ont demandé un asile. Beaucoup d'erreurs furent commises, en particulier, l'augmentation des tarifs d'avion au début de la guerre a freiné dans « l'œuf » les départs vers la République Arménienne.

- ✚ Aujourd'hui les Arméniens d'Alep (près de 40.000) en danger de « nettoyage ethnique » sont bloqués dans la ville.

Les Arméniens d'Arménie Occidentale en Syrie / Cilicie

La destruction du patrimoine historique

✚ **L'église Saint-Gevorg des Arméniens orthodoxes, à Alep,** cette église est située dans le quartier Midane d'Alep. Elle fut incendiée et détruite par les rebelles, tout comme l'école annexée.



✚ **L'église des Arméniens catholiques se trouve dans la rue du cinéma Fouad à Deir Zor.** Elle a reçu plus de six frappes de mortier qui l'ont fortement endommagée, surtout son clocher et l'autel à l'intérieur.



✚ **L'église arménienne, celle des Martyrs arméniens** qui se trouve près de l'hôtel « Ziyad », a aussi reçu son lot de roquettes : elle a été détruite et brûlée.



✚ **Les livres saints ont subi le même sort.**



Les Arméniens d'Arménie Occidentale en Syrie / Cilicie

Liens Internet et vidéos

- ✚ Սուրիոյ Հայ Առաքելական Եկեղեցոյ Առաջնորդները Հանդէս Եկած են Հերքումներով եւ Յայտարարութիւններով : <http://www.tert.am/hy/news/2012/08/27/armenians-aleppo/>
- ✚ The leaders of Syria's Christian communities have criticized the calls for emigration and the language of threats against their parishes, Akhbar-TS reported : <http://www.anc-cyprus.org/2012/08/syrian-armenian-clergy-denies-links-to.html#!/2012/08/syrian-armenian-clergy-denies-links-to.html>
- ✚ Syria Conflict Destroys Churches & Mosques, Desecrates Icons (Photos) : http://www.huffingtonpost.com/2013/08/06/syria-conflict-destroys-mosques-churches_n_3709262.html?ir=Religion&utm_campaign=080613&utm_medium=email&utm_source=Alert-religion&utm_content=Title
- ✚ L'avenir incertain des Chrétiens de Syrie : <http://www.lefigaro.fr/international/2012/08/31/01003-20120831ARTFIG00453-l-avenir-incertain-des-chretiens-de-syrie.php>
- ✚ Les chrétiens de Syrie veulent la stabilité : http://www.lepoint.fr/monde/les-chretiens-de-syrie-veulent-la-stabilite-06-09-2012-1503364_24.php
- ✚ La Turquie, étape forcée pour les chrétiens de Syrie persécutés : <http://www.lefigaro.fr/international/2013/09/25/01003-20130925ARTFIG00609-la-turquie-etape-forcee-pour-les-chretiens-de-syrie-persecutes.php>
- ✚ Situation actuelle sur les Arméniens et les Kurdes en Syrie : [http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2012/Situation actuelle sur les Armeniens et les Kurdes de Syrie-26.09.2012.pdf](http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2012/Situation%20actuelle%20sur%20les%20Armeniens%20et%20les%20Kurdes%20de%20Syrie-26.09.2012.pdf)
- ✚ Cessez-le-feu entre les kurdes et les groupes salafistes : <http://blogs.mediapart.fr/blog/maxime-azadi/231112/syrie-cessez-le-feu-entre-les-kurdes-et-les-groupes-salafistes>
- ✚ Désinformation et bruits de Guerre froide... : <http://www.atlantico.fr/decryptage/syrie-desinformation-et-bruits-guerre-froide-alexandre-del-valle-557282.html>
- ✚ “Où vont la Syrie et le Moyen-Orient ?” : <http://www.realpolitik.tv/2012/11/aymeric-chauprade-ou-vont-la-syrie-et-le-moyen-orient/>
- ✚ La guerre en Syrie entre dans une nouvelle phase : http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2013/Communique_CNA_SYRIE-02.08.2013.pdf
- ✚ Bilan déplorable de l'aide apporté en Syrie : http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2013/Communique_CNA_SYRIE-06.08.2013.pdf
- ✚ La question de la reconnaissance du génocide et du Kurdistan : http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2013/Communique_CNA_ASSYRIEN-GENOCIDE-09.08.2013.pdf
- ✚ Les Arméniens et le drame de Ras-al-Ayn : http://www.nt.am/past/hdocs/files/pdfs/highlights_number/original/8711631ddb.pdf
- ✚ Les Arméniens en Syrie résistent... : http://www.nt.am/past/hdocs/files/pdfs/highlights_number/original/25af4fd8.pdf
- ✚ Radio AYPFM carte sur table 14 Septembre 2013 : <https://www.youtube.com/watch?v=HenS6wFEDt0>
- ✚ Hollande s'inquiète : <http://www.lorientlejour.com/article/836607/hollande-sinquiete-du-sort-des-chretiens-dorient-et-de-syrie.html>
- ✚ Table ronde: (Turquie et Arménie Occidentale) : http://www.youtube.com/watch?v=kOT_VoYklq4
- ✚ Site du gouvernement d'Arménie Occidentale : http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/index_fr.htm

PFA a organisé une discussion sur les conditions de vie des Arméniens en Syrie

Thursday, 29 Août 2013 - 18:30
4125 Fessenden St, NW,
Washington, District de Columbia 20016
États-Unis

Le 29 Août 2013, le Forum Politique Arménie a tenu un débat sur les conditions de vie des Arméniens en Syrie. Le conférencier invité était Arménag APRAHAMIAN, président basé à Paris du Conseil National des Arméniens d'Arménie Occidentale, un organisme accrédité par l'Organisation des Nations Unies pour représenter l'un des peuples autochtones de l'Arménie Occidentale. M. APRAHAMIAN a commencé son allocution en donnant un aperçu sur la formation et le fonctionnement du Conseil National et de placer celui-ci dans le contexte plus large de la lutte pour la cause arménienne.

Lors de l'examen des conditions de vie des Arméniens en Syrie, il a impressionné les participants sur la gravité de la situation, en particulier sur les problèmes des communautés qui sont proches des lignes de luttes intestines entre les forces gouvernementales et les rebelles. Il a expliqué l'incapacité de la diaspora arménienne du monde entier d'unir ses forces comme la principale raison des défis continus auxquels sont confrontés les Arméniens en Syrie.

M. APRAHAMIAN a discuté de la possibilité d'une solution politique et diplomatique contre la menace pour la sécurité rencontrée par de nombreuses communautés arméniennes en Syrie et a souligné que de nouvelles idées et un travail acharné seraient nécessaires pour assurer la protection des Arméniens en Syrie.

Il a souligné qu'en raison de différentes conditions auxquelles sont confrontées les différentes communautés arméniennes à travers ce pays, les communautés devaient elles-mêmes décider quelle réponse choisir (allant de déplacement à l'étranger, y compris en Arménie, à organiser leur propre défense) et a appelé les membres de la communauté arménienne de Washington à rester à l'écoute et prêt à aider. Un débat animé de questions-réponses a suivi.....[Galerie média](#) .



<http://www.pf-armenia.org/event/pfa-hosted-discussion-conditions-armenians-syria>

Conseil National d'Arménie Occidentale

Requête

Paris, lundi 27 janvier 2014

Monsieur François HOLLANDE Président de la République Française,

Le Conseil National d'Arménie Occidentale est à l'initiative de plusieurs actions dans le cadre de la protection des populations civiles en Syrie depuis mars 2011 et est très sensible à toutes les initiatives du gouvernement français.

Cependant, le Conseil National d'Arménie Occidentale constate que le gouvernement français est tenu par des engagements politiques voire économiques qui sont susceptibles de le mettre en difficultés face à l'insoutenable terrorisme qui affecte la Syrie particulièrement et le Moyen-Orient en général ayant des conséquences imprévisibles.

Dans le but de trouver des solutions politiques et diplomatiques face à cette crise, le Conseil National d'Arménie Occidentale vous propose si besoin est, d'être un médiateur entre la République française et d'autres groupes d'oppositions syriennes, internes ou externes, voire avec le gouvernement actuel de Damas.

Comme vous le savez, les Arméniens sont autochtones en Arménie Occidentale et en Syrie, aussi suite au génocide, ils sont particulièrement reconnaissants à la France et à la Syrie de les avoir accueilli, hébergé et de leur avoir redonné foi en la vie.

Le Conseil National d'Arménie Occidentale qui défend les droits des Arméniens devant les instances onusiennes en tant que peuple autochtone, voudrait pouvoir contribuer à ce rapprochement diplomatique qui permettrait d'appréhender l'avenir de la région dans l'intérêt des populations.

Restant à votre entière disposition pour convenir des modalités d'une entrevue, je vous adresse Monsieur le Président de la République l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Arménag APRAHAMIAN
Président du Conseil National d'Arménie Occidentale

Monsieur Bassam TAHHAN
Député de l'Arménie Occidentale
Président de la Commission des Affaires Etrangères
Du Parlement d'Arménie Occidentale

1. Autochtones en Syrie – Cilicie et dans les territoires de l'Est, les Arméniens revendiquent leurs droits conformément à la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones adoptée par l'O.N.U. le 13 septembre 2007.

LES PRINCIPAUX RESPONSABLES DES ÉGLISES D'ORIENT EN FRANCE

Les auteurs* appellent les diplomates européennes à agir pour faire respecter les droits de ces communautés.

Les chrétiens d'Orient en danger

Villages rasés, massacres collectifs, meurtres de religieux et de civils (femmes, enfants, vieillards), viols, enlèvements, persécutions à grande échelle, églises incendiées, monastères et écoles détruites, les chrétiens d'Orient vivent aujourd'hui dans l'angoisse du lendemain, dans la peur et la souffrance quotidiennes.

Une épuration religieuse massive et silencieuse est en cours en Égypte, en Irak, en Syrie et bientôt peut-être au Liban.

Une stratégie de la terreur est déployée dans cette région du monde, elle vise à éliminer toute présence chrétienne, toute identité multiple, tout souvenir du christianisme et de son rôle historique dans la construction de ces peuples et de ces États. Elle vise à rendre cet espace géopolitique hostile et impénétrable à l'Occident.

Et que font les diplomates européennes ? Elles regardent ailleurs. Elles ne veulent pas entendre l'indicible ou voir l'impensable et se rendent coupables de complicité de crimes à grande échelle, qui prennent le caractère de crimes contre l'humanité.

Elles parlent des droits de l'homme, de démocratie et, dans le même temps, elles mènent des politiques qui sont dans les faits aveugles et sourdes à la souffrance humaine lorsqu'il s'agit de chrétiens. Elles combattent à juste titre des régimes au nom des idéaux démocratiques et détournent le regard lorsque des alliés directs ou indirects massacrent uniquement en raison de la religion.

En Égypte, pourquoi ne pas condamner les églises incendiées, les écoles brûlées, les exactions

quotidiennes contre les coptes exercées par les milices des Frères musulmans ?

En Irak, combien de destructions d'écoles et d'églises, combien de massacres impunis de chrétiens sont intervenus par la suite dans l'indifférence de l'Occident ?

Faut-il rester indifférents aux massacres de Syriens, uniquement parce qu'ils sont chrétiens, et à l'enlèvement des deux évêques d'Alep et de prêtres par les groupes islamistes ?

En Terre sainte, le nombre de chrétiens ne cesse de diminuer.

Au Liban, pays francophone, les chrétiens deviendront bientôt une minorité ; leur situation instable et précaire conduit nombre d'entre eux à préférer l'exil aux incertitudes sécuritaires et aux pressions des islamistes radicaux.

Nulle pression, nulle protestation ! Les puissances occidentales restent sourdes aux suppliques des responsables et des organisations représentatives, laïcs et religieux, qui tirent les sonnettes d'alarme et demandent une réaction de la France et de l'Europe.

Pourquoi ?

Ont-ils anticipé la disparition des chrétiens en Orient ? Ont-ils fait le deuil d'une présence antérieure à l'implantation de l'islam, d'un peuplement historiquement ouvert et accueillant envers l'Occident ?

Nous lançons un appel à la France, aux Français et à l'ensemble des nations européennes afin que la diplomatie prenne en compte l'existence de populations chrétiennes, de problématiques spécifiques, d'un Orient divers, et agisse désormais pour faire respecter les droits des chrétiens en Orient.

C'est l'intérêt de la France,

et de la communauté internationale. Les chrétiens d'Orient ont toujours représenté l'antidote de l'extrémisme ainsi qu'un vecteur de tolérance entre les communautés. Leur disparition aboutira à l'exacerbation de l'intolérance et de la violence aux portes de l'Europe. C'est aussi l'intérêt des populations de cette région du monde. Les chrétiens

Les chrétiens d'Orient ont toujours représenté l'antidote de l'extrémisme ainsi qu'un vecteur de tolérance entre les communautés. Leur disparition aboutira à l'exacerbation de l'intolérance et de la violence aux portes de l'Europe

d'Orient ont toujours vécu en harmonie avec les musulmans et les juifs et ils doivent pouvoir continuer à vivre de façon conviviale et paisible avec toutes les communautés, afin de sauvegarder un Orient multiculturel, qui porte un message universel de paix, de dialogue fécond des cultures et de vivre-ensemble.

La France et l'Europe doivent évaluer leur politique dans cette région du monde et prendre en compte son impact et ses conséquences pour les populations chrétiennes concernées.

Les gouvernements de ces pays, à l'instar de leurs oppositions, doivent désormais être comptables de la survie et de la sécurité des chrétiens. La France comme l'Europe doivent leur aide et leur appui certes à la démocratie, aux droits des femmes mais aussi à la défense des communautés chrétiennes et à leur droit de vivre leur différence dans un espace qu'ils habitent depuis près de deux millénaires.

*Patrick Karam, conseiller régional, ancien délégué interministériel, avec : Daniel Rondeau, écrivain, ancien ambassadeur ; M^{rs} Nasser Gemayel, évêque de l'Éparchie maronite de France ; M^{rs} Charbel Maalouf, représentant du patriarche grec-catholique (rite melkite) ; M^{rs} Abba Athanasios, évêque de l'Église orthodoxe copte française ; pasteur Joël Mikaelian, président de l'Union des Églises évangéliques arméniennes

de France ; Patrice Djololian, président du diocèse de l'Église apostolique arménienne de France ; Aram Aprahamian, Conseil national d'Arménie occidentale ; père Kevork

Assadourian, Église arménienne catholique ; Sona Attamian, Union générale arménienne de bienfaisance (Ugab France) ; Pierre Awad, Association copte d'Europe ; Thomas Aydin, Association culturelle syriaque (Syriens, Irakiens) ; Marc Fromager, directeur de « L'Aide à l'Église en détresse » (AED) ; Moussa Ghanem, Regroupement des associations de Libanais de France (Ralff) ; Adel Gorchy, Association des coptes de France ; Élie Haddad, Parti « Rassemblement pour le Liban » ; Jérôme Hajjar, Conseil économique de Saint-Julien-le-Pauvre ; Philippe Haroutiounian, Union franco-arménienne ; Pierre Joseph, Union des patriotes syriens (Upsy) ; Arda Kalayjian, Groupe pour la sécurité des Arméniens de Syrie ; Rouaida Khoury, Association des chrétiens de Syrie ; Jean Maher, Organisation franco-égyptienne pour les droits de l'homme (Ofedh) ; Rezk Shehata, Laïcité pour tous ; Bassam Tahhan, Rassemblement pour la Syrie (RPS) ; Michel Varton, président de l'organisation Portes ouvertes ; père Elie Wardé, Église syriaque catholique ; Elish Yako, Association d'entraide aux minorités d'Orient.

Les Arméniens d'Arménie Occidentale en Syrie/Cilicie

Conférence de Presse

Collectif des Arméniens et des minorités de Syrie

http://www.western-armenia.eu/news/Actualite/2013/Communique_NON_a_l-intervention_militaire_en_Syrie-16.09.2013.pdf

<http://www.rtl.fr/actualites/info/international/article/petition-contre-une-epuration-religieuse-des-chretiens-d-orient-7764845371>

<http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/09/25/10001-20130925ARTFIG00534-les-chretiens-d-orient-en-danger.php>

<http://www.tayyar.org/Tayyar/News/PoliticalNews/fr-FR/oriant-chretiens-danger-zek-815.htm>

<http://www.20minutes.fr/tv/afp-actus/85685-les-chretiens-d-orient-menaces>

<http://www.alvinet.com/actualite/articles/petition-contre-une-epuration-religieuse-des-chretiens-d-orient-18663221.html>

<http://www.lejdc.fr/accueil/brightcove/2013/09/27/les-chretiens-d-orient-menaces-92699065633001.html>

<http://video.fr.ca.msn.com/watch/video/les-chretiens-dorient-menaces/16c9ma0uv?cpkey=7e449ca0-042c-4360-8133-ef0ce06c399a%257c%257c%257c%257c>

<http://www.youtube.com/watch?v=sWf3wDypcF0>

<http://www.cath.ch/blog/afleurdepeau/chr%C3%A9tiens-d%E2%80%99orient-entre-la-peur-et-l%E2%80%99esp%C3%A9rance>

<http://www.franco-copte.com/>

<http://www.echsar.com/article-10918818-P%C3%A9tition-contre-%22une-%C3%A9puration-religieuse%22-des-chr%C3%A9tiens-d-Orient.html>

<http://www.lepopulaire.fr/accueil/brightcove/2013/09/27/les-chretiens-d-orient-menaces-92699065633001.html>

<http://www.leberry.fr/accueil/brightcove/2013/09/27/les-chretiens-d-orient-menaces-92699065633001.html>

<http://www.boursorama.com/actualites/les-chretiens-d-orient-menaces-454ebef61b7467fcbcc4afe12b7afa35>

<http://www.franceinter.fr/player/export-reecouter?content=731460>

<http://www.larep.fr/accueil/brightcove/2013/09/27/les-chretiens-d-orient-menaces-92699065633001.html>

<http://www.capital.fr/a-la-une/videos/les-chretiens-d-orient-menaces>

<http://www.titrespresse.com/article/Petition+contre+%22une+epuration+religieuse%22+des+chretiens+d'Orient?id=232295d13d9>

<http://inagist.com/all/383593124255113216/>

<http://glowbi.net/les-chretiens-dorient-menaces/>

<http://fr-ca.actualites.yahoo.com/video/les-chr-tiens-dorient-menac-123530653.html>

http://actu.voila.fr/actualites/videos/2013/09/27/les-chretiens-d-orient-menaces_15161154.html

Patrick Karam, Arménag Aprahamian, Philippe Haroutiounian, Bassam Tahhan, Arda Kalayjian et tous les autres organisateurs visent "des centaines de milliers de signatures" sur la page Facebook du "Collectif Chrétiens d'Orient en danger".

https://www.facebook.com/events/630667760289318/?ref=3&ref_newsfeed_story_type=regular

Conseil National d'Arménie Occidentale

Les territoires constituant l'Arménie turque (Arménie Occidentale) ont été définis et reconnus dans treize documents internationaux depuis 1878 :

- 1 - Dans l'Art. 16 du Traité de San Stefano
- 2 - Dans l'article 61 du Traité de Berlin, pour les provinces d'Erzerum, Van, Bitlis, Kharpert, Diarbekir et Sivas, pour une superficie de 248.000 km² (96.000 square miles) ont été reconnues comme territoires de l'Arménie ;
- 3 - Dans le mémorandum de 1895 sur les réformes pour les populations arméniennes selon les termes des Ambassadeurs les six provinces et la Cilicie sont reconnus comme territoires de l'Arménie turque ;
- 4 - Selon les termes des mesures de la Réforme en date du 8 février 1914, convenu entre l'Allemagne et la Turquie d'un côté, et la Russie, qui représente l'Entente et les Arméniens, d'autre part, statuant à la direction de la Conférence des Ambassadeurs de Londres de 1913, a déclaré que les six provinces arméniennes et la province de Trébizonde, représentent une superficie de 282 .000 km² (109.000 square miles) ont été considérées comme des parties de l'Arménie turque.
- 5- Relativement à la déclaration de la Triple-Entente, (France-Grande-Bretagne et Russie), du 24 mai 1915, tenant pour responsable le gouvernement turc des massacres « nouveaux Crimes contre l'Humanité et la Civilisation » commis par la Turquie en Arménie ».
- 6 - Selon les termes du décret russe du mois du 29 décembre 1917 reconnaissant l'indépendance de l'Arménie Occidentale dite turque.
- 7 - Selon les termes de l'Art.14 de l'Armistice de Moudros avec la Turquie et les Alliés du 30 octobre 1918 mentionnant que les six Provinces de cette façon « les six Provinces arméniennes » et selon l'Art.16 mentionnant la Cilicie.
- 8 - Selon la Conférence de Paris du 19 janvier 1920, ou les Puissances Alliés reconnaissent l'Arménie Occidentale dite turque comme une partie indivisible de l'Etat indépendant d'Arménie.
- 9 - Selon le Préambule des « conditions de Paix », devenu par la suite le Préambule du Traité de Sèvres, l'Arménie est mentionnée parmi les Puissances Alliées. L'Etat Arménien est ainsi reconnu « de jure » le 11 mai 1920, les délégués turcs, convoqués par la Conférence pour recevoir les « conditions de Paix », voient les Représentants de l'Etat Arménien siéger parmi ceux des Etats Alliés.
- 10 - Selon l'Article 88 du Traité de Sèvres ou la Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances Alliées, l'Arménie (Arménie Occidentale) comme un Etat libre et indépendant.
- 11 - Selon la Sentence arbitrale du Président Woodrow Wilson du 22 novembre 1920, traçant les frontières de l'Arménie Occidentale.
- 12 - Selon la Conférence de Londres du Conseil Suprême en mars 1921, reconnaissant au peuple arménien autochtone de l'Arménie Occidentale le droit à la constitution d'un « Home » Foyer National indépendant.
- 13 - Selon la reconnaissance officielle par le gouvernement et le Parlement du Kurdistan Irak du Conseil National de l'Arménie Occidentale, le 12 février 2009.

Le 17 décembre 2004 – Constitution du Conseil National d'Arménie Occidentale

Le 04 février 2011 – Constitution du 1^{er} Gouvernement en exil de l'Arménie Occidentale

Le 17 décembre 2013 – Constitution du 1^{er} Parlement d'Arménie Occidentale

ARMÉNIE

Article 88

La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances Alliées, l'Arménie comme un Etat libre et indépendant.

Article 89

La Turquie et l'Arménie ainsi que les autres Hautes Parties contractantes conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis et d'accepter sa décision, ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès à la mer de l'Arménie et la démilitarisation de tout territoire turc adjacent.

Article 90

Dans le cas où la détermination de la frontière telle que prévue à l'Article 89 impliquerait le transfert de tout ou partie du territoire desdits Vilayets à l'Arménie, la Turquie renonce par la présente à compter de la date d'une telle décision à tous droits et titres de propriété sur le territoire ainsi transféré. Les dispositions du présent Traité applicables au territoire détaché de la Turquie deviendront ainsi applicables au dit territoire.

La nature et la proportion des obligations financières de la Turquie que l'Arménie devra assumer, ou dont les droits lui seront transférés, en raison du transfert dudit territoire, seront déterminées en accord avec les Articles 241 à 244 Partie VIII (Clauses financières) du présent Traité.

Des accords ultérieurs traiteront, le cas échéant, toutes les questions non résolues par le présent Traité et qui pourraient résulter du transfert dudit territoire.

Article 91

Dans le cas où une portion du territoire visé par l'Article 89 serait transférée à l'Arménie, une Commission de la Frontière dont la composition sera déterminée ultérieurement, sera constituée dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision mentionnée dans ledit Article, afin de tracer sur le terrain la frontière entre la Turquie et l'Arménie, telle qu'établie par cette décision.

Article 92

Les frontières respectives entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie seront déterminées par accord direct entre les Etats concernés.

Dans le cas où les Etats concernés ne parviendraient pas à déterminer la frontière par un accord à la date de la décision mentionnée à l'Article 89, la ligne de frontière en question sera définie par les Principales Puissances Alliées, qui se chargeront également de son tracé sur le terrain.

Article 93

L'Arménie accepte et donne son accord en vue de définir dans un Traité avec les Principales Puissances Alliées les dispositions pouvant être jugées nécessaires par ces puissances pour protéger les intérêts des habitants de cet Etat ne faisant pas partie de la majorité de la population en termes de race, langue ou religion.

L'Arménie accepte et donne également son accord en vue de définir dans un Traité avec les Principales Puissances Alliées les dispositions pouvant être jugées nécessaires par ces Puissances pour assurer la liberté de transit et un traitement équitable pour le commerce des autres nations.

Conseil National d'Arménie Occidentale

<http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/2011/Resolution-29.03.2011-Declaration-de-Neutralite-fr.pdf>

<http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/2011/Decret-Presidentiel-AO-2011.12.26.pdf>

- 1- la déclaration n°1514 du 14 décembre 1960: qui considère que la soumission des peuples constitue une négation des droits essentiels de l'Homme et de la charte des Nations Unies, et incite à prendre les mesures nécessaires pour que les peuples accèdent à s'autogouverner sans aucune réserve.
- 2- La déclaration n°3103, du 12 décembre 1973 qui a prescrit les principes humanitaires essentiels, et qui reconnaît la licéité de la lutte des peuples colonisés ou soumis aux régimes fascistes, contre leurs oppresseurs, et confirme la déclaration de connaître aux pays et peuples sous colonisation leur indépendance.
- 3- La résolution 2649 du 30 Novembre 1970 sur l'illicéité de la négation du droit à l'autodétermination, aux peuples colonisés, surtout les peuples du Sud-Afrique et de Palestine.
- 4- La résolution 2672 qui insiste sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.
- 5- La résolution 2787 du 6 décembre 1971 qui confirme la licéité de la lutte des peuples à l'autodétermination, à la libération du colonialisme, et la domination et l'asservissement étranger, y compris celle du peuple palestinien.
- 6- La résolution 2955 du 12 décembre 1972 sur le droit des peuples à l'autodétermination et à la libération.
- 7- La résolution 3034 du 18 décembre 1972 qui confirme la licéité de la lutte pour la libération.
- 8- La résolution 3070 du 30 Novembre 1973 sur l'importance de la reconnaissance internationale du droit des peuples à l'autodétermination et à l'accélération du phénomène de donner aux peuples et pays colonisés, leur indépendance.
- 9- La résolution 3089 du 7 décembre 1973 qui réaffirme le droit des peuples à l'autodétermination et les droits légaux du peuple palestinien.
- 10- La résolution 3236 du 22 Novembre 1974 sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien.
- 11- La résolution 3246 du 29 Novembre 1974 sur la déclaration universelle des droits des peuples à l'autodétermination, l'accélération du phénomène de donner l'indépendance aux pays et peuples colonisés.
- 12- La résolution 3382 du 10 Novembre 1975 qui condamne tous les gouvernements qui ne reconnaissent pas le droit à l'autodétermination et l'indépendance des peuples soumis aux gouvernements coloniaux, surtout les peuples du Sud-Afrique et du Palestinien.
- 13- La résolution 31/34 du 30 Novembre 1976, la résolution 32/14 du 7 Novembre 1977, la résolution 33/24 du 29 Novembre 1978 et la résolution 35/35 du 14 Novembre 1980, tous sur la confirmation de l'importance de la déclaration universelle des droits des peuples à l'autodétermination.
- 14- La résolution 3618 du 28 Novembre 1981 qui condamne la politique de l'apartheid exercée au Sud-Afrique et dans les territoires arabes occupés.
- 15- La résolution 38/17 du 22 Novembre 1983, la résolution 39/17 du 22 Novembre 1984, la résolution 40/25 du 29 Novembre 1985, la résolution 41/101 du 4 décembre 1986 et la résolution 42/95 du 7 décembre 1987, tous sur le droit à l'autodétermination.
- 16- La résolution 44/79 du 8 décembre 1989, sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.
- 17- La résolution 47/82 du 16 décembre 1992 sur la licéité de la lutte armée contre l'occupation étrangère.
- 18 - La résolution 1267 (1999) du Conseil de Sécurité de l'ONU.
- 19 - La résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité de l'ONU.
- 20 - La résolution 1624 (2005) du Conseil de Sécurité de l'ONU.
- 21 – La Déclaration sur les droits des Peuples Autochtones (adoptée par l'ONU le 13 sept. 2007)

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

**À L'ATTENTION DE MADAME SYLVIE LUCAS,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

OBJET : DEMANDE D'UNE CONDAMNATION OFFICIELLE DE LA TURQUIE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUITE À L'ATTAQUE QUI A EU LIEU SUR LA RÉGION DE KESSAB EN SYRIE PRENANT POUR CIBLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES.

GARIN, LE 22 MARS 2014

MADAME LA PRÉSIDENTE,

LA RÉGION DE KESSAB AUJOURD'HUI EN SYRIE EST UNE RÉGION QUI JUSQU'AU **20 OCTOBRE 1921 (ACCORD ILLICITE D'ANGORA)** ÉTAIT UNE RÉGION FRONTALIÈRE À LA CILICIE, PROVINCE HISTORIQUEMENT ARMÉNIENNE TRANSMISE ILLÉGALEMENT PAR LA FRANCE À LA TURQUIE ET QUI ABRITE UNE POPULATION AUTOCHTONE ARMÉNIENNE DE PLUSIEURS MILLIERS D'INDIVIDUS.

CETTE POPULATION AUTOCHTONE A ÉTÉ REJOINTE DEPUIS MARS 2011 PAR UNE AUTRE POPULATION ARMÉNIENNE DÉPORTÉE CELLE D'ALEP, CES DEUX POPULATIONS REPRÉSENTANT UNE PARTIE DES SURVIVANTS, RESCAPÉS DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ PAR LA TURQUIE EN ARMÉNIE OCCIDENTALE.

DEPUIS, LE VENDREDI 21 MARS 2014, À CINQ HEURES, HEURE LOCALE, LA RÉGION DE KESSAB FAIT L'OBJET D'INFILTRATIONS DE GROUPES ARMÉS EN PROVENANCE DE LA TURQUIE ET ATTAQUENT LES VILLAGES ET LES POPULATIONS CIVILES EN MAJORITÉ ARMÉNIENNE.

NOUS CONSTATONS PAR LES FAITS, TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS VIDÉO QUE LA TURQUIE EN APPUYANT CES GROUPES ARMÉS CONTREVENAIT À LA RÉSOLUTION 1267 (1999) QUI EST ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM DE « COMITÉ DES SANCTIONS CONTRE AL-QAIDA », À LA RÉSOLUTION 1373 (2001) CONTRE LES ACTES TERRORISTES, À LA RÉSOLUTION 1624 (2005) POUR PRÉVENIR DES ACTES DE TERRORISME ET À LA RÉSOLUTION 61/295 « SUR LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ».

NOUS DEMANDONS INSTAMMENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DE CONDAMNER LE NON RESPECT PAR LA TURQUIE DU DROIT INTERNATIONAL.

DANS L'ATTENTE D'UNE RÉPONSE FERME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NOUS VOUS PRIONS MADAME LA PRÉSIDENTE, D'AGRÉER L'ASSURANCE DE NOTRE CONSIDÉRATION DISTINGUÉE.

ARMÉNAG APRAHAMIAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

"JE PRÉVIENS NOS FRÈRES ARMÉNIENS À KESSAB : QU'ILS PARTENT "

Le 16.10.2012

« Je préviens nos frères arméniens à Kessab : qu'ils partent avant l'offensive de l'Armée libre, sinon ils vont avoir des pertes civiles et encore se plaindre d'un génocide perpétré par des Turcs. »

http://www.lemonde.fr/international/article/2012/10/16/dans-le-djebel-turkmene-la-mort-vient-du-ciel_1776054_3210.html

Le vendredi 21.03.2014

La Bataille de Kessab ou l'opération Anfal (trésor de guerre)

La fête du Newroz du vendredi 21 mars 2014 restera gravée dans l'histoire de l'Arménie Occidentale et de la Syrie, ce jour les terroristes armées venant de Turquie prennent la décision de passer la frontière de la Syrie en direction de la ville de Kessab.

La ville de Kessab est une ville faisant partie de l'ancienne province de Cilicie où vivent actuellement plusieurs milliers d'Arméniens autochtones, ainsi que des Arméniens ayant fui la métropole d'Alep et des Alaouites.

Pas moins de 13 milices terroristes totalisant quelques 5000 effectifs du Chaam al Islam, d'Ansar al Chaam, du front Al Nosra, de Ahrar al Chaam participent à ce que les analystes qualifient de "bataille de la dernière chance" d'Erdogan pour pouvoir rester à la tête de la Turquie.

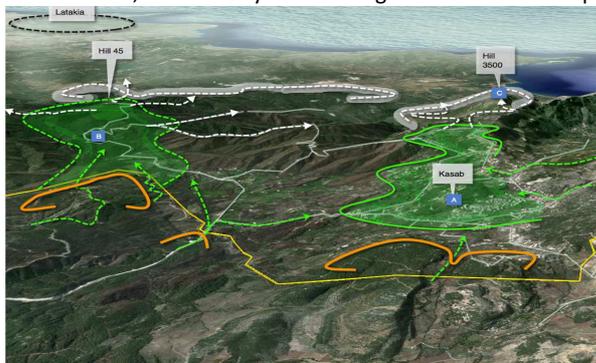
Ayant appris la menace terroriste, les Arméniens de Kessab ont réussi à évacuer plus de 650 familles soit près de 3.500 habitants avec l'aide de l'armée arabe syrienne, grâce à eux, il est devenu possible d'éviter les pertes. Néanmoins, 20 Arméniens de Kessab surtout des personnes âgées de plus de 80 ans – n'ont pas été déplacées. On parle de 80 Arméniens qui ont pu s'enfuir dans les forêts mais ne donnant aucun signe de vie.

Depuis 15 jours, les terroristes turco-takfiris ont franchi les frontières de la Turquie voisine pour se rendre à Lattaquié et reprendre le contrôle du point de passage stratégique de Kessab.

En première phase, ils ont bénéficié de la couverture militaire des unités de l'armée turque qui pilonnent les positions des soldats syriens à chaque assaut terroriste. Les combats de Kessab ont fait près de 300 morts dont 180 soldats de l'armée arabe syrienne et 120 miliciens, après avoir perdu totalement Kessab et en poursuivant des combats au point stratégique ' 45' ils ont infligé des pertes très significatives aux turco-takfiris.

En seconde phase, au nord de Lattaquié, le feu nourri de l'artillerie lourde de l'armée d'Erdogan n'a pas cessé afin de permettre aux terroristes d'évacuer leurs blessés en Turquie, les hôpitaux regorgent de blessés, pourtant les terroristes turco-takfiris n'ont pas pu progresser vers Lattaquié, quand au nombre de morts du côté takfiris, il est question de près de 700 voire plus.

Les soldats syriens ne sont toutefois pas restés dans la posture défensive : ils ont lancé une attaque d'envergure contre le point de passage frontalier Naba al Mar et là, l'artillerie syrienne a largement couvert les opérations.



La presse turque ne fait pas de mystère de la présence active de l'armée turque et du soutien qatari à l'assaut terroriste contre Lattaquié. Selon la presse turque, l'objectif de cette implication turque est clair. Il s'agit entre autres d'empêcher la progression de l'armée arabe syrienne et de ses alliés du Hezbollah à Qalamoun et à al Hossn, toutefois du côté de Lattaquié le point " 45" et le village Al Samara seraient aujourd'hui aux mains des soldats syriens en dépit de très violents combats la veille contre les terroristes turco-takfiris.



Les forces de l'armée arabe syrienne et des comités populaires ont lancé une vaste offensive de ratissage, le lundi 01 avril 2014 dans le nord de Lattaquié, la force d'élite de l'armée syrienne est présente dans cette opération un autre point caractéristique : les habitants de Lattaquié sont mobilisés pour aider les soldats de l'armée nationale, la force d'élite d'Assad a pour nom " les aigles du désert", ce sont des forces ultra compétentes et capables de combattre dans des conditions extrêmes, depuis lundi, elle se trouve dans la banlieue nord de Lattaquié, ce fut après l'intervention de cette force que la colline stratégique 45 a été libérée, théâtre ces derniers jours de très violents combats entre les takfiris et les soldats syriens.

LE GOUVERNEMENT D'ERDOGAN DIRECTEMENT IMPLIQUÉ DANS « L'OPÉRATION ANFAL »

Non seulement le gouvernement d'Erdogan a soutenu militairement l'infiltration des terroristes turco-takfiris, non seulement il existe des enregistrements prouvant des fuites de quatre hauts fonctionnaires appelant à une action militaire contre la Syrie, non seulement l'opération sur Kessab viole le droit international, le droit des peuples autochtones et plusieurs résolutions de l'ONU, mais aujourd'hui le monde constate la forme secrète d'un terrorisme d'Etat au service d'autres Etats.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS NE RÉAGIT PAS À « L'OPÉRATION ANFAL »

Et, s'il y a un Etat aujourd'hui qui est particulièrement complice dans l'organisation, dans la préméditation et dans le financement de ce gigantesque chaos hier comme aujourd'hui, c'est l'Etat français.

Après le renoncement français qui a détruit les dernières espérances du fidèle peuple arménien de Cilicie, eux qui ont donné les meilleurs de leurs fils pour permettre aux ambitions françaises sous mandat de s'appliquer en Asie Mineure et en Cilicie, le Président français informé par lettre officielle du Président du Conseil National d'Arménie Occidentale, le 22 mars 2014, n'a absolument pas réagit à l'infiltration turco-takfiris à Kessab, il a laissé faire.

Comment la France, pays des droits de l'Homme a pu laisser faire ?

Comment l'Europe, a pu laisser faire, elle ne dit rien ?

Que se passe-t-il exactement en Europe vis-à-vis des droits des Arméniens rescapés du génocide et des responsabilités de la Turquie dans l'occupation de l'Arménie Occidentale, la spoliation et l'appropriation illicite de tous leurs biens ?

Pour quelle raison, un racisme anti-arménien règne t'il dans les structures européennes ?

Les Arméniens d'Arménie Occidentale abandonnés à leur sort, devront se prendre en charge et organiser la protection de leurs enfants, sinon ils vivront pour une « énième » fois un plan d'extermination systématique.

Avec l'invasion de Kessab et le déplacement des populations arméniennes, nous assistons, preuves à l'appui à la 120^{ème} année du Génocide des Arméniens.

Nous ne resterons pas les bras croisés à regarder massacrer notre peuple !

Arménag APRAHAMIAN

Président du Conseil National de l'Arménie Occidentale

SUR LA LIBERATION DE KESSAB L'ARMENIENNE

Le 21.06.2014,

Du point de vue du Conseil National d'Arménie Occidentale

Le 21 mars 2014, jour de la fête de Newroz (Nouvel an du calendrier persan), les groupes armés affiliés à Al Quaida et au terrorisme international franchissent la ligne de démarcation syro-turque avec la « bénédiction » des autorités militaires turques pour envahir la région de Kessab, région de Cilicie à majorité peuplée d'Arméniens autochtones. L'opération au nom d'« Anfal » (le butin), fait référence à la sourate 8 du Coran.

Les Arméniens qui vivent à Kessab sont par définition autochtones c'est-à-dire qu'ils existent sur ce territoire bien avant la formation de l'Etat syrien, et bien avant la formation de l'Empire ottoman.

Les Arméniens à Kessab parlent un dialecte spécifique, ils ont une tradition culinaire, un folklore et des savoirs traditionnels qui forment des racines culturelles de plusieurs milliers d'années d'existence.

Les Arméniens à Kessab sont à la base, des agriculteurs spécialisés dans la production fruitière comme la pomme, la poire, l'olive, la prune, l'abricot, la pêche, le citron et, l'orange

Les Arméniens à Kessab représentent aujourd'hui près de 650 familles qui ont pu fuir au moment de l'infiltration djihadiste, avertit à temps par un groupe de résistants arméniens qui ont tenu tête aux djihadistes suffisamment longtemps permettant à toute la population (arménienne, alaouite et arabe) de partir vers Lattaquié.

Après une visite officielle à Damas le dimanche 20 avril 2014, jour de Pâques, Arménag APRAHAMIAN (*Արմենակ Աբրահամյան*) Président du Conseil National d'Arménie Occidentale rejoint le 22 avril 2014 la ville de Lattaquié où il organise une réunion au sein de l'Eglise arménienne, en présence des dignitaires de la communauté arménienne afin de mieux appréhender la situation et les objectifs des responsables.

Le message des dignitaires de la communauté arménienne est clair, il faut que les Arméniens restent neutres et ne doivent pas s'engager dans la libération de Kessab au risque de leur vie.

En total désaccord avec cette position incompréhensible de neutralité, M. Arménag Aprahamian a rejoint les forces arméniennes d'auto-défense de Kessab pour y apporter sa contribution technique.

Le 24 avril 2014, il organise une cérémonie de dépôt de gerbe à Lattaquié en mémoire aux victimes du génocide, en présence d'une délégation officielle du Conseil National et de responsables des forces arméniennes d'auto-défense dans le but de symboliser ainsi une unité arménienne devant les événements les plus tragiques de l'histoire du peuple arménien d'Arménie Occidentale et signe le jour même un décret pour la formation d'un corps de Légion arménienne pour la libération de Kessab.

Ainsi, il s'engage dans la formation de ce corps de volontaire durant plusieurs jours sur le terrain à proximité de la montagne de Sheldran, non loin de Kessab, encore occupée.

Le lundi 2 mai 2014, à Antélias, il rencontre le Catholikos de la Grande Maison de Cilicie Aram 1er qui bénit le drapeau de l'Arménie Occidentale.

De retour en France, Arménag APRAHAMIAN, mobilise ses compatriotes dans le but de trouver des solutions politiques et diplomatiques à la crise syrienne et surtout à l'occupation de Kessab, une des solutions étant d'appuyer l'organisation et la participation de tous à l'élection présidentielle syrienne qui aura lieu début juin 2014.

<http://www.youtube.com/watch?v=gV-DhKP9PNw>

Entre temps, au moment d'une mission de reconnaissance sur la montagne de Chalma, le dimanche 11 mai 2014 (jour de reconnaissance de jure de l'Etat d'Arménie Occidentale en 1920) à proximité d'une source et en direction du Kaladouran (couloir de montagne permettant l'accès à la mer à partir de Kessab), des éclats suite à l'explosion de plusieurs roquettes touchèrent deux combattants des forces arméniennes d'auto-défense Vartan ANDRIAN (Վարդան Պատրիկ Անտրեան) et Saro BABOUDJIAN, (Սարո Պապուճեան), Vartan succomba à ses blessures et Saro fut gravement blessé au bras droit et aux deux jambes, ils furent assez rapidement transportés à l'hôpital de Lattaquié ce qui permit à Saro de survivre.

Près d'un mois plus tard, le 09 juin 2014, le président iranien Hassan ROHANI entame une visite exceptionnelle en Turquie auprès de Recep Tayyip ERDOGAN évoquant la lutte commune contre « l'extrémisme et le terrorisme » régional.

Le 13 juin 2014, Arménag APRAHAMIAN fut prévenu par les autorités, soulignant l'importance de sa participation, du début imminent de l'opération de libération de Kessab.

L'opération de libération de Kessab a eu lieu le dimanche 15 juin 2014 (jour de cérémonie du quarantième jour du décès « Karasouk » (Բարսուկ) du combattant Vartan ANDRIAN).

Le jour même, il fit une déclaration officielle afin de remercier et de féliciter tous les combattants arméniens y compris l'armée syrienne et les forces combattantes de la résistance pour avoir libéré Kessab l'arménienne après autant de sacrifices (près de 800 militaires ou combattants volontaires sont tombés ou ont été blessés pour la libération de Kessab en 86 jours, dont 2 volontaires des forces arméniennes d'auto-défense).

Des centaines de djihadistes ont aussi péri devant l'axe de résistance qui s'est formé pour libérer Kessab.

Selon un premier bilan du côté arménien, 12 civils seraient décédés durant cette période, quelques 21 vieillards ont été déportés c'est-à-dire déplacés sans leur consentement sur le village de Vakifli côté turc.

Arménag APRAHAMIAN remit la Croix du Légionnaire, médaille des forces spéciales d'Arménie Occidentale, à Hagop ANDRIAN fils du défunt Vartan, à titre posthume, le vendredi 20 juin 2014 en présence de la famille à Lattaquié, et le lundi 23 juin 2014 à Saro en présence de la famille à Beyrouth.

Le même jour, trois obus de mortier sont tombés aux environs de Kessab, c'est pourquoi, depuis, le Conseil National d'Arménie Occidentale sur la base du décret 177 signé par le Président, œuvre avec les forces arméniennes d'auto-défense pour la sécurisation de la région de Kessab.

Arménag APRAHAMIAN interviendra prochainement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour éclaircir et condamner devant les représentants des Etats du monde entier, les atteintes au droit international conséquentes à l'infiltration et à l'occupation de Kessab par des groupes semant la terreur parmi une population autochtone, paisible et inoffensive.

Si vous le souhaitez vous pouvez toujours soutenir les Arméniens de Kessab et le Conseil National d'Arménie Occidentale en apportant votre contribution directe en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://www.western-armenia.eu/soutien.htm>

Le Conseil National d'Arménie Occidentale

<http://www.docip.org/greenstone/collect/cendocdo/index/assoc/HASHddfa/6fd3e816.dir/EM14armenag091.pdf>

Le 24 Avril 2014 à Lattaquié



Le 18 Juin 2014 à Kessab



<http://www.youtube.com/watch?v=gV-DhKP9PNw>

Sa Sainteté le Catholicos Aram 1^{er} bénit le drapeau de l'Etat d'Arménie Occidentale

Le Vendredi 02 mai 2014, à 9h30 à Antélias, une délégation de l'Arménie Occidentale présidée par Monsieur Arménag Aprahamian fut reçue par sa Sainteté le Catholicos de Cilicie Aram 1^{er}.

L'objet premier de cette réunion était consacré à la situation de Kessab et des populations arméniennes forcées de vivre en situation d'exil. Aussi la délégation présenta ses travaux en cours y compris les questions liées à la protection des populations civiles.

Aram 1^{er} rappela l'ensemble de ses démarches diplomatiques effectuées à Genève dans le cadre de relations multi-confessionnelles.

Ensuite Monsieur Arménag Aprahamian Président du Conseil National d'Arménie Occidentale a présenté devant les témoins Monsieur Vahan Badasyan député du Parlement du Haut-Karabagh et Monsieur Toros Séfilian représentant de l'Organisation « Renaissance Arménienne » à Beyrouth au Liban le drapeau de l'Arménie Occidentale afin d'officialiser une bénédiction de la part de sa Sainteté le Catholicos de Cilicie Aram 1^{er}.



La bénédiction du drapeau de l'Arménie Occidentale par sa Sainteté Aram 1^{er} Catholicos de Cilicie a eu lieu à 10h30, un autre exemplaire du drapeau fut offert par le Conseil National d'Arménie Occidentale au Catholicosat de la Grande Maison de Cilicie, le moment fut solennel et rempli d'émotion.

Sa Sainteté Aram 1^{er} demanda ensuite à son protocole de prendre une photo pour marquer les liens entre l'Arménie Occidentale et le Catholicosat de la Grande Maison de Cilicie.



Vahan Badasyan – Toros Sefilian – Aram 1^{er} Catholicos de Cilicie – Arménag Aprahamian Président du CNAO

La délégation quitta le Catholicosat de la Grande Maison de Cilicie avec la ferme conviction que les liens qui aujourd'hui unissent ces institutions représentent un tournant positif dans l'histoire du peuple arménien.

Conseil des droits de l'homme **Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)**

L'ASSEMBLEE DES ARMÉNIENS D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

GENÈVE, LE 08.07.2014

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (MEDPA)

SEPTIÈME SESSION

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

POURSUITE DE L'ÉTUDE SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES : JUSTICE RÉPARATRICE, SYSTÈMES JUDICIAIRES AUTOCHTONES ET ACCÈS À LA JUSTICE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE DES PERSONNES HANDICAPÉES AUTOCHTONES.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, PUISQUE C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE JE PRENDS LA PAROLE DANS L'HÉMICYCLE POUR CETTE 7ÈME SESSION DU MEDPA, PERMETTEZ-MOI DE VOUS FÉLICITER POUR VOTRE ÉLECTION !

A PARTIR DE FAITS RÉELS ET TRÈS SOUVENT D'ACTUALITÉ, CONCERNANT LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR, VOILÀ COMMENT JE VOULAIS APPORTER NOTRE CONTRIBUTION.

L'ANNÉE 2015 SERA LE 100ÈME ANNIVERSAIRE DE LA RECONNAISSANCE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS SELON LA CONVENTION POUR PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DE GÉNOCIDE, DU 9 DÉCEMBRE 1948, DÉJÀ QUALIFIÉ À L'ÉPOQUE DE « NOUVEAUX CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET LA CIVILISATION » PAR LA TRIPLE ENTENTE, FRANCE, GRANDE-BRETAGNE ET RUSSIE EN DATE DU 24 MAI 1915 TENANT POUR RESPONSABLE LE GOUVERNEMENT TURC DES MASSACRES COMMIS PAR LA TURQUIE EN ARMÉNIE (OCCIDENTALE).

**FRANCE, GRANDE-BRETAGNE ET RUSSIE. – DÉCLARATION DE LA TRIPLE-ENTENTE
TENANT POUR RESPONSABLE LE GOUVERNEMENT TURC DES MASSACRES
COMMIS PAR LA TURQUIE EN ARMÉNIE, EN DATE DU 24 MAI 1915.**

24 MAI 1915. - DEPUIS UN MOIS ENVIRON, LA POPULATION KURDE ET TURQUE DE L'ARMÉNIE PROCÈDE DE CONNIVENCE ET SOUVENT AVEC L'AIDE DES AUTORITÉS OTTOMANES À DES MASSACRES DES ARMÉNIENS. DE TELS MASSACRES ONT EU LIEU VERS LA MI-AVRIL N. ST. À ERZEROU, DERTCHUN, EGHINE, AKN, BITLIS, MOUCH, SASSOUN, ZEÏTOUN ET DANS TOUTE LA CILICIE : LES HABITANTS D'UNE CENTAINE DE VILLAGES AUX ENVIRONS DE VAN ONT ÉTÉ TOUS ASSASSINÉS ; DANS LA VILLE MÊME, LE QUARTIER ARMÉNIEN EST ASSIÉGÉ PAR LES KURDES.

EN MÊME TEMPS, À CONSTANTINOPLE, LE GOUVERNEMENT OTTOMAN SÉVIT CONTRE LA POPULATION ARMÉNIENNE INOFFENSIVE.

EN PRÉSENCE DE CES NOUVEAUX CRIMES DE LA TURQUIE CONTRE L'HUMANITÉ ET LA CIVILISATION, LES GOUVERNEMENTS ALLIÉS FONT SAVOIR PUBLIQUEMENT À LA SUBLIME PORTE QU'ILS TIENDRONT PERSONNELLEMENT RESPONSABLES DESDITS CRIMES TOUS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT OTTOMAN AINSI QUE CEUX DE SES AGENTS QUI SE TROUVERAIENT IMPLIQUÉS DANS DE PAREILS MASSACRES.

AVEC POUR CONSÉQUENCE, LA SPOLIATION ET APPROPRIATION ILLICITE DES TERRITOIRES, TERRES, BIENS ET RESSOURCES DE TOUTE UNE POPULATION AUTOCHTONE.

LA NÉGATION ET LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE ET DE L'EXISTENCE MÊME DE NOTRE PEUPLE.

LA DESTRUCTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE, LIEUX ET SITES SACRÉS, CIMETIÈRES ET MONASTÈRES...

SELON LE DROIT INTERNATIONAL :

L'ARTICLE 6 DU STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE, PRÉCISE :

QU'AUX FINS DU PRÉSENT STATUT, ON ENTEND PAR « CRIME DE GÉNOCIDE » L'UN DES ACTES CI-APRÈS COMMIS DANS L'INTENTION DE DÉTRUIRE, EN TOUT OU EN PARTIE, UN GROUPE NATIONAL, ETHNIQUE, RACIAL OU RELIGIEUX, COMME TEL :

A) MEURTRE DE MEMBRES DU GROUPE ;

B) ATTEINTE GRAVE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU MENTALE DE MEMBRES DU GROUPE ;

C) SOUMISSION INTENTIONNELLE DU GROUPE À DES CONDITIONS D'EXISTENCE DEVANT ENTRAÎNER SA DESTRUCTION PHYSIQUE TOTALE OU PARTIELLE ;

D) MESURES VISANT À ENTRAVER LES NAISSANCES AU SEIN DU GROUPE ;

E) TRANSFERT FORCÉ D'ENFANTS DU GROUPE À UN AUTRE GROUPE.

LE GROUPE VISÉ À LA DESTRUCTION PHYSIQUE, DANS CE CAS, EST LE PEUPLE ARMÉNIEN D'ARMÉNIE OCCIDENTALE SOIT PRÈS DE DEUX MILLIONS DE VICTIMES TRANSFORMANT NOTRE PEUPLE EN UN PEUPLE D'ORPHELINS.

LA RESPONSABILITÉ PORTE SUR UN ÉTAT, LA TURQUIE, QUI A PRÉMÉDITÉ LE CRIME DE GÉNOCIDE DE 1894 À 1923 SUR TROIS GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS,

SELON LA PHILOSOPHIE DU DROIT : LE GÉNOCIDE D'UN PEUPLE AUTOCHTONE SE POURSUIT DANS LE TEMPS, TANT QU'IL N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE JUSTICE RÉPARATRICE, C'EST POURQUOI IL EST IMPRESCRIPTIBLE !

SELON L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL DONC L'APPLICATION D'UNE JUSTICE RÉPARATRICE RÉELLE, CONCRÈTE ET EFFICACE, DEPUIS UN SIÈCLE :

NOUS N'AVONS OBTENU AUCUN RÉSULTAT, MALGRÉ LE TRAITÉ INTERNATIONAL DE SÈVRES, MALGRÉ LA SENTENCE ARBITRALE DU PRÉSIDENT W. WILSON, MALGRÉ DES TEXTES ET DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET UN ENSEMBLE DE DÉMARCHE POLITIQUE SANS AUCUNE CONSÉQUENCE RÉPARATRICE RÉELLE JUSQU'À CE JOUR, COMME PAR EXEMPLE, LES CONDOLÉANCES CETTE ANNÉE DU PREMIER MINISTRE DE LA TURQUIE.

IL FAUT DONC SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE ACTE POLITIQUE ET JUSTICE RÉPARATRICE.

POURTANT, LE 21 MARS 2014, À PARTIR DE LA TURQUIE DES MILLIERS DE TAKFIRIS INFILTRÈRENT LA RÉGION ARMÉNIENNE DE KESSAB EN SYRIE ET PROVOQUÈRENT L'EXODE DE MILLIERS D'ARMÉNIENS AUTOCHTONES. EXODE POURTANT SANS LEQUEL, CES ARMÉNIENS INOFFENSIFS AURAIENT SUBI UN MASSACRE DE MASSE.

CE QUI SIGNIFIE QUE L'ABSENCE D'UNE JUSTICE RÉPARATRICE, PROVOQUE LA CONTINUITÉ DES CRIMES OÙ LA CIBLE PREMIÈRE ET PRINCIPALE SE TROUVENT ÊTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES.

C'EST POURQUOI RELATIVEMENT AUX ARTICLES 7 ET 22 DE LA DÉCLARATION, J'INVITE LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SOUS-COUVERT DU RAPPORTEUR SPÉCIAL ET DU MÉCANISME D'EXPERTS, SUR UNE BASE FACTUELLE PRÉCISE ET IRRÉVOCABLE CONCERNANT LES EXACTIONS COMMISES CONTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES DE SOLLICITER L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES D'INTERVENIR AUPRÈS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE AFIN D'OBTENIR UNE JUSTICE RÉPARATRICE POUR LE PEUPLE ARMÉNIEN ET POUR TOUS LES PEUPLES AUTOCHTONES VICTIMES DE GÉNOCIDE, ET DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ.

MERCI, MONSIEUR LE PRÉSIDENT

ARMÉNAG APRAHAMIAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

<http://www.docip.org/greenstone/collect/cendocdo/index/assoc/HASH7144/14ec2530.dir/EM14armenag091.pdf>

<http://www.youtube.com/watch?v=T0uuOtczsz4>

Le Président APRAHAMIAN reçu à l'Élysée

C'est bien au moment où Laurent Fabius demande une «réunion spéciale du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union Européenne» que l'Élysée a reçu une délégation de la coordination des Chrétiens d'Orient conduite par Patrick KARAM Président de la CHREDO, en présence et avec la participation entre autres, d'Arménag APRAHAMIAN Président du Conseil National d'Arménie Occidentale, le mardi 12 août à 11h sur la situation des peuples autochtones et des minorités y compris les Yézidis d'Irak.

On peut rappeler ici que ce sera pour la seconde fois que le Président APRAHAMIAN a été reçu à l'Élysée en l'espace de six mois, pour les questions relatives à la protection et la sécurisation des populations à risques au Moyen-Orient.

Emmanuel BONNE, conseiller Afrique du Nord, Moyen-Orient, Nations Unies s'est entretenu avec la délégation durant une heure et demie pour traiter les points suivants :



Arménag APRAHAMIAN, Emmanuel BONNE et la CHREDO

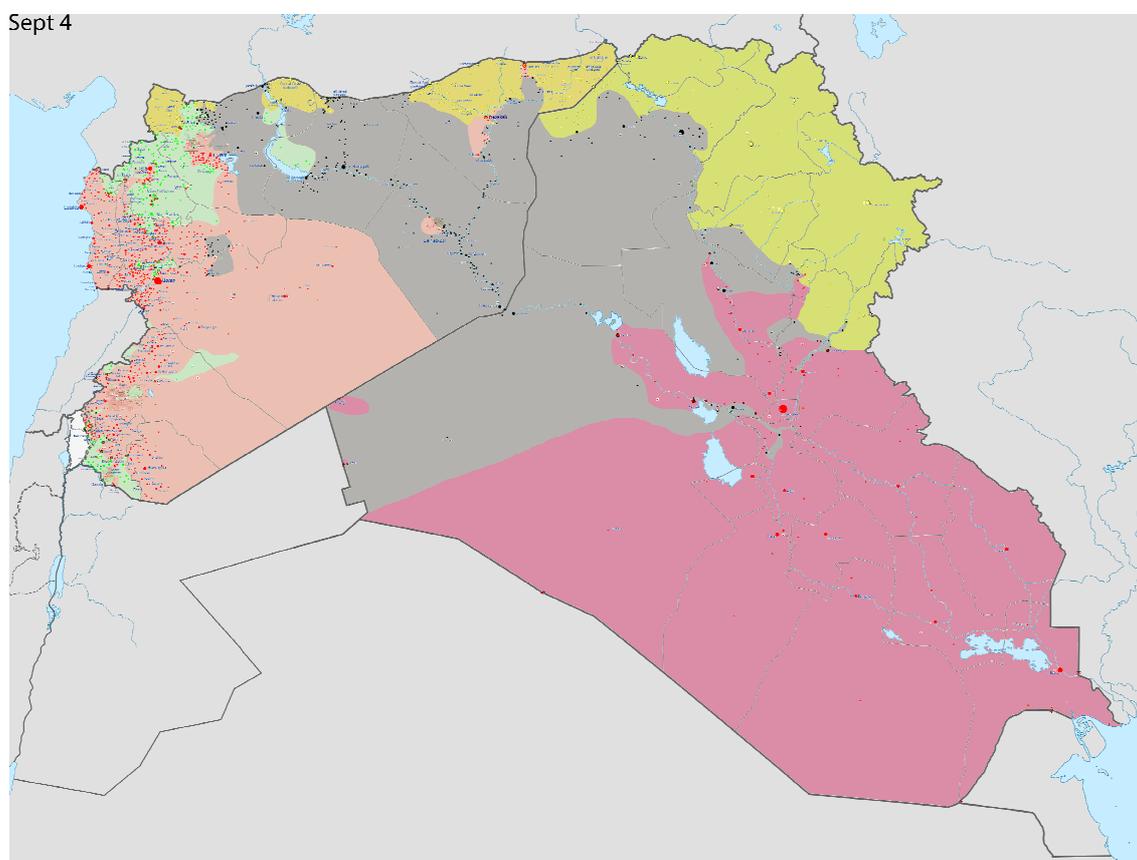
- La résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui doit prévoir l'emploi de la force, la préservation de la sécurité et de la vie des déplacés, ainsi que du patrimoine religieux en Irak.
- La question fondamentale concernant l'organisation immédiate d'un gouvernement d'Union Nationale en Irak à laquelle participeraient les sunnites qui représentent 40% de la population et d'autres peuples autochtones et minorités.
- Un couloir humanitaire français et européen aux populations déplacées.
- La sécurisation militaro-humanitaire des régions où vivent encore les populations autochtones et autres minorités en danger d'extermination et l'aide militaire française et européenne aux résistants avec l'accord des autorités irakiennes.
- Les visas d'asile accordés par la France et une concertation européenne pour un accueil européen.
- Une saisine de la Cour Pénale Internationale pour crimes contre l'humanité à partir de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- Une enquête internationale sur les transferts de fonds dont ont bénéficié et dont bénéficient encore l'EIIL parfois sous couvert d'aide humanitaire et une mise en demeure des pays et des riches hommes d'affaires qui soutiennent ces groupes afin qu'ils pèsent sur leurs alliés.
- La mise en place d'un embargo total sur les exportations d'hydrocarbures en provenance des champs pétrolifères contrôlés par EIIL et le contrôle des réseaux existants qui détournent l'embargo et paient cash.

- L'arrêt immédiat par l'Etat turc des flux de combattants et d'armes qui transitent par son territoire.
- Pour éviter la contagion au Liban, l'accélération de la livraison d'armes à l'armée libanaise confrontée aux mêmes groupes terroristes.



Conférence de presse suite à la réunion avec M. BONNE

Aussi, le Président Arménag APRAHAMIAN confirme que la France se range du côté de la protection des populations autochtones et des minorités dans le conflit persistant en Irak et ne rejette aucune option pour combattre avec les autorités irakiennes, l'organisation criminelle et terroriste au nom de l'État Islamique.



Le Président Arménag APRAHAMIAN reçu au Parlement du Kurdistan

C'est sous une chaleur avoisinant les 40°C que Yerwant Aménian député arménien au Parlement du Kurdistan a accueilli, le mardi 19 août 2014 le Président Arménag Aprahamian à l'aéroport d'Erbil, pour être reçu par Dr Yousif Mohammad Sadiq Président du Parlement du Kurdistan.

Nous pouvons rappeler ici que les relations officielles entre l'Arménie Occidentale et le Kurdistan Irakien date depuis l'année 2008 - 2009. Ce sera cette année que, Adnan MUFTI, Président du Parlement du Kurdistan a sollicité le Président Arménag Aprahamian pour préparer une étude sur le statut du peuple arménien au Kurdistan.



Le député Yerwant Aménian et le Président Arménag Aprahamian au Parlement du Kurdistan

Cette étude a servi de base pour permettre aux Arméniens du Kurdistan d'obtenir un siège de député au Parlement du Kurdistan.

Dès le début de la réunion, le Président Arménag Aprahamian aborda la question de la sécurisation des villages et des populations arméniennes en appuyant le soutien des groupes d'auto-défense arméniens aux peshmergas.

Le Président du Parlement du Kurdistan confirma que tout est déployé pour protéger les villages et les populations qui se trouvent à proximité des zones de guerre.

Aussi la nécessité de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre l'Arménie Occidentale et le Kurdistan accompagnera un travail constant sur le long terme.

Le Président Arménag Aprahamian souleva sa volonté d'aller sur le terrain à la rencontre avec des populations arméniennes en difficulté dans cet état de guerre.

Les deux Présidents se quittèrent avec la ferme promesse de se retrouver au plus vite.

[Site officiel du Gouvernement du Kurdistan - Réponse officielle du Président du Kurdistan Adnan Mufti](#)

Les Arméniens du Kurdistan accueillent les Yezidis et les Chrétiens d'Orient

Les principales grandes communautés arméniennes du Kurdistan Irakien sont concentrées sur les villes de Dohuk et Zakho, ainsi que les villages d'Avzurig et Harwayzk soit près de 800 familles au total.

Après le nettoyage ethnique qui a eu lieu à Mossoul et à Sinjar, les Yézidis et les Chrétiens de la région se sont réfugiés au Nord du Kurdistan, dans la région de Djézireh.

Des dizaines de milliers de familles ont reçu ainsi la protection des autorités kurdes mais aussi la protection des populations arméniennes vivant dans ses villes et villages.

Les familles de réfugiés ont été installées dans les écoles et les salles des villages avec toutes les aides nécessaires pour les accompagner dans leur quotidien.

Cette protection et ce suivi quotidien c'est-à-dire la prise en charge humanitaire des Yézidis et des Chrétiens réfugiés n'ont fait l'objet d'aucune aide extérieure, elles sont uniquement à charge des villages et familles arméniennes.

Des tentes ou autres structures d'urgence pourraient venir prochainement pour reconstituer un espace de vie et pour mieux contribuer à la gestion des aides, approvisionnement en eau, en électricité ainsi qu'à l'organisation sanitaire.

Nous appelons les personnes sensibles à la situation des Yézidis et des Chrétiens d'Orient de se réunir autour du Conseil National Arménien et de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale pour aider toutes ces populations en extrêmes difficultés.



SOUTENONS LES YEZIDIS ET LES CHRETIENS D'ORIENT

Տանն Կիլիկիոյ Կաթողիկէ Հայոց Կաթողիկոսը Հիւրընկալեց Արեւմտեան Հայաստանի Աքսորական Պետութեան Պատուիրակները

Տանն Կիլիկիոյ Կաթողիկէ Հայոց Ամենապատիւ Տէր Ներսէս Պետրոս ԺԹ. Կաթողիկոս Պատրիարքը Օգոստոս 22-ին հիւրընկալեց Արեւմտեան Հայաստանի Աքսորական Պետութեան եւ Արեւմտեան Հայաստանի խորհրդարանի նախագահութեան պատուիրակները: Այս մասին կը հաղորդէ ԱՀԱՊ-ը:



Հանդիպման ներկայ էին Գերյարգելի հայր Մեսրոպ ծայրագոյն վարդապետ Թովալեան, Գերապատիւ հայր Վարդան վարդապետ Գազանճեան եւ Պարոն Սարգիս Նաճարեան: Արեւմտեան Հայաստանի Աքսորական Պետութեան պատուիրակներուն մէջ էին Արեւմտեան Հայաստանի Ազգային խորհուրդի նախագահ Արմենակ Աբրահամեան, Արեւմտեան Հայաստանի խորհրդարանի նախագահի ներկայացուցիչ Արմենակ Հարմանտայեան, Արեւմտեան Հայաստանի Ազգային խորհուրդի Լիբանանի ներկայացուցիչ Աշոտ Գազանճեան եւ Լիբանանի Բանակի նախկին զօրավար Նարեկ Աբրահամեան:



Հանդիպման ընթացքին՝ պատուիրակութեան անդամները ներկայացուցին Արեւմտեան Հայաստանի Աքսորական Պետութեան վերջին տասը տարուան ընթացքին իրականացուցած աշխատանքները: Տանն Կիլիկիոյ Կաթողիկէ Հայոց Ամենապատիւ Տէր Ներսէս Պետրոս ԺԹ. Կաթողիկոս Պատրիարքի գնահատական իօսաբերէն ետք՝ նոյնինքն Կաթողիկոս Պատրիարքի կողմէ օրհնուեցաւ Արեւմտեան Հայաստանի դրօշակը: Հանդիպման ավարտին՝ պատուիրակները իրենց արձանագրութիւնները կատարեցին Կաթողիկոսարանի Ոսկէ Մատեանին մէջ:

L'Arménie Occidentale condamne la destruction de L'Eglise des Saint Martyrs de Deir Ez Zor



Le gouvernement d'Arménie Occidentale a publié une déclaration condamnant la destruction de l'Eglise des Saint Martyrs qui abritait les restes des victimes du génocide des Arméniens.

Un an après la décision de Canoniser les martyrs (2 millions de victimes) du génocide par L'Eglise arménienne suite à la demande de l'Arménie Occidentale

Le Synode de l'Eglise apostolique arménienne s'est tenu du 24 au 27 septembre 2013 dernier au « Saint-Siège d'Etchmiadzine », en Arménie. C'était la première fois depuis 1671 que tous les évêques arméniens, sous la présidence de leurs deux « catholicos » (d'Arménie, et de Cilicie) y compris de la diaspora, étaient réunis.

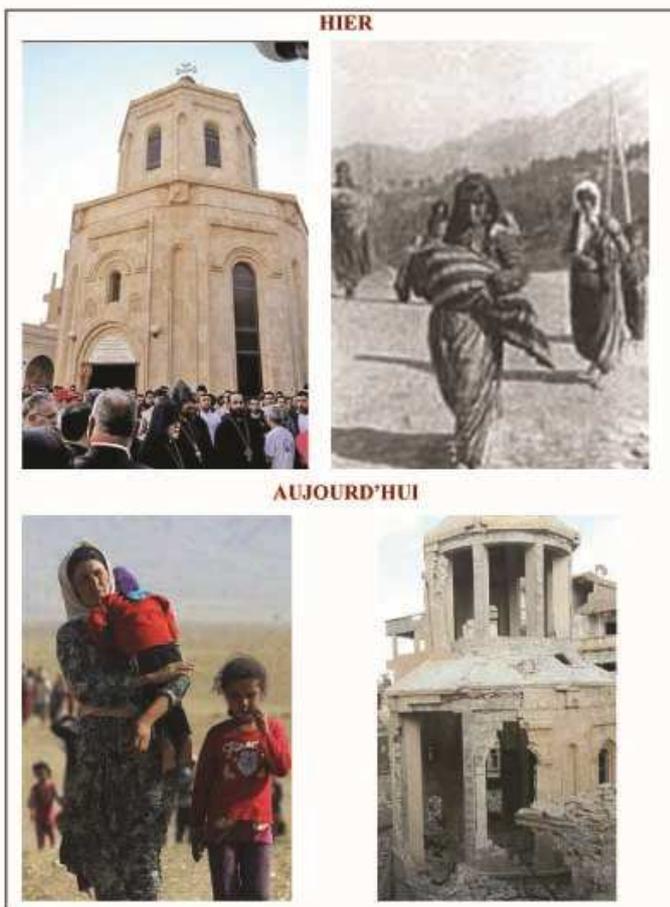
Le Synode a arrêté le principe de la canonisation collective des victimes du génocide et a demandé au « comité de la sainteté » de continuer à étudier la question. La canonisation pourrait avoir lieu en 2015, pour le centième anniversaire de la reconnaissance du génocide des Arméniens.

La décision est d'autant plus historique que l'Eglise apostolique arménienne n'a pas procédé à des canonisations depuis le VIe siècle...

L'affaire n'est pas passée inaperçue en Turquie, où elle fait l'objet de nombreux articles dans la presse. Le projet était considéré comme une attaque « politique » majeure contre la Turquie qui n'a toujours pas reconnu le « génocide des Arméniens ».

Le dynamitage de mémorial de Deir Ez Zor, un an après la décision de canoniser des victimes du génocide turc, démontre l'esprit génocidaire qui existe aujourd'hui encore au sein de cet Etat.

Mandelieu (France) – Octobre 2014



**LE CERCLE ARMENIEN DE
MANDELIEU-LA NAPOULE**

est heureux de vous inviter le

Mardi 14 Octobre 2014 à 19h00

à une conférence sur

LA SITUATION DES CHRETIENS D'ORIENT
Sous la Présidence d'Honneur de

Monsieur Henri LEROY

Maire de Mandelieu-la Napoule
Vice-président du Conseil Général, Chevalier de la Légion d'Honneur

avec

Monsieur Arménag APRAHAMIAN

Président du Conseil National d'Arménie Occidentale,
Compte rendus et témoignages de missions au Moyen Orient

SALLE MEDITERRANEE

Estérel Gallery - 809 Bd des Ecureuils
06210 Mandelieu-La Napoule

Renseignements et réservations à haybachdban@gmail.com
Tél : 06.62.12.91.85

La conférence sera suivie d'un verre de l'amitié

Entrée Libre



Արեւմտեան Հայաստանի Հանրապետութեան Ասիական Կոնգրեսը

**TO THE UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL
REGARDING ARMENIAN THE DESTRUCTION OF GENOCIDE MEMORIAL CHURCH IN DER ZOR**

DEAR UN SECURITY COUNCIL LEADERSHIP,

ANOTHER MODERN THREAT WAS CREATED THIS TIME TARGETED AT ONE OF THE HISTORICAL, CULTURAL AND SPIRITUAL MONUMENTS, THE GENOCIDE MEMORIAL CHURCH IN DER ZOR THAT COMMEMORATES THE MEMORY OF GENOCIDE VICTIMS IN THE REGION.

FOLLOWING THE SAME LOGIC, STARTING FROM 1988 ARMENIAN HISTORIC ARCHITECTURAL AND CULTURAL MONUMENTS HAVE BEEN TARGETED, INCLUDING KHACHKAR DESTRUCTION IN NAKHCHIVAN BY AZERIS, AS IF THE GENOCIDE AND DEPORTATION OF 600 THOUSAND ARMENIANS IN AZERBAIJAN DURING 1988-1990 WAS NOT ENOUGH.

IT IS NOT ENOUGH FOR US TO REPEAT THAT AN UNPUNISHED CRIME CREATES NEW CRIMES. THIS IS THE TIME TO FIND THE CRIMINAL AND PUNISH THEM.

SUCH EXAMPLES FOR ARMENIANS ARE TOO MANY, IT HAS STARTED FROM WHEN THE ARMENIAN GENOCIDE HAS BEEN PLANNED IN 1894-96 AND CONTINUED FOR 30 YEARS TILL 1923, THE CRIMES CHANGED FROM GENOCIDE AND DEPORTATION TO CULTURAL GENOCIDE, GENOCIDE DENIAL, FALSIFICATION OF ARMENIAN HISTORY AND CULTURE, XENOPHOBIA, HATRED AND RACISM, WHICH LATER IN 1937 EXPRESSED ITSELF IN THE FORM OF DERSIM MASSACRES AND PERSECUTIONS.

DEAR UN SECURITY COUNCIL LEADERSHIP,

WE SUGGEST THAT YOU CONDEMN THIS BARBARIC ACT AND INITIATE A GLOBAL INVESTIGATION TO FIND THOSE RESPONSIBLE AND PUNISH THEM. IF YOU MANAGE TO EFFICIENTLY FIND AND PUNISH PEOPLE RESPONSIBLE FOR THE CRIME, IT WILL ONLY BRING RESPECT AND PRAISE TO YOUR INSTITUTION.

WE BELIEVE THAT ACCORDING TO THE PRINCIPLE OF "CRIME AND PUNISHMENT" THE JUSTICE WILL BE RESTORED AND ARMENIANS CAN BELIEVE IN YOU AND BE GRATEFUL TO YOU. OTHERWISE, THIS DANGEROUS ACT IS GETTING OUT OF CONTROL IN ALL POSSIBLE WAYS, AS A GLOBAL THREAT TO HUMAN VALUES.

**ARMENAG APRAHAMIAN
PRESIDENT OF REPUBLIC OF WESTERN ARMENIA
25.09.2014**



Destructions dans la vieille ville d'Alep, en Syrie. Photo UNESCO

3 octobre 2014 – Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ([HCDH](#)) a condamné vendredi la destruction mi-septembre de l'Eglise arménienne de la ville de Deir Ez zor dans l'est de la Syrie par « Daech », le nom arabe du groupe l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EiIL).

« Nous condamnons la destruction de cette Eglise et d'autres institutions religieuses », a déclaré le porte-parole du HCDH, Rupert Colville, lors d'une conférence de presse à Genève.

Le HCDH a indiqué que les affrontements entre les forces du gouvernement syrien et les groupes armés d'opposition provoquent des destructions du patrimoine religieux et archéologique de ce pays, et le nombre d'attaques par des groupes d'opposition contre les personnes et bâtiments religieux, dont des Eglises, a connu une forte hausse cette année.

« Les forces gouvernementales continuent de placer des cibles militaires à proximité des sites culturels et les transforment même parfois en bases militaires. La Commission d'enquête sur la Syrie a documenté plusieurs exemples spécifiques dans ses rapports », a rappelé le porte-parole.

« Nous sommes également préoccupés par le sort de l'Archevêque syriaque, Yohanna Ibrahim, et l'Archevêque grec-orthodoxe, Paul Yazigi, d'Alep. Les deux hommes ont été enlevés à Alep en avril 2013, ainsi que le prêtre Paolo Dall'Oglio, qui a été enlevé à Al-Raqqaqah en janvier », a-t-il ajouté.

Le HCDH a souligné que le personnel et le patrimoine religieux doivent bénéficier d'une protection particulière selon le droit humanitaire international que toutes les parties prenantes sont tenues de respecter.

Syrie : SOOTORO – Et la protection des Arméniens en Syrie





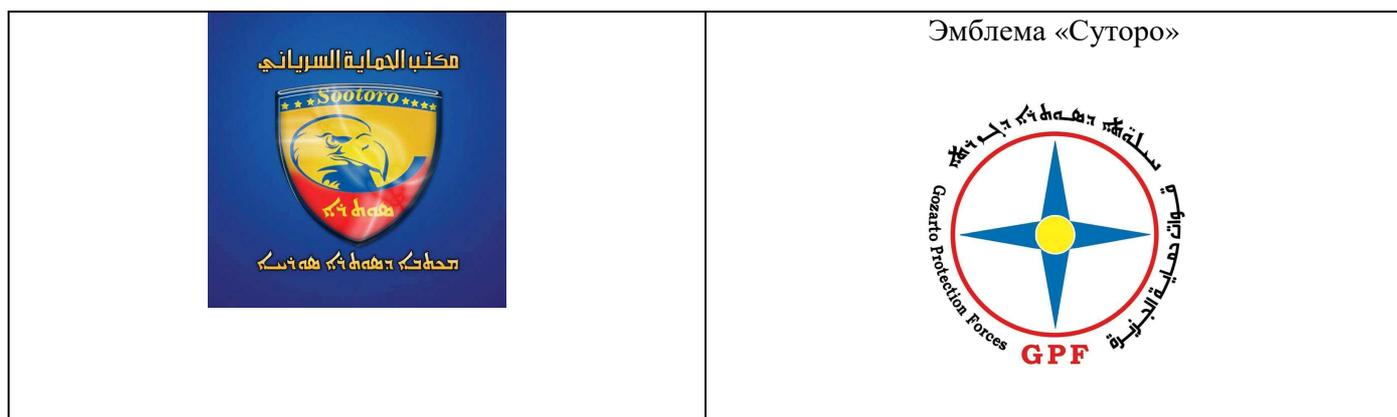
Ջեզիրեի հայկական պաշտպանական ուժերը



Մեր ռազմական ակադեմիա



«Суторо»-Силы Защиты Гозарто



Эмблема СЗГ

Наименование: англ. The Sootoro-The Gozarto Protection Forces

Дата основания: 2012 г.

Зона действия: Сирия

Командир: Саргон Ибрагим

Численность: более 2.000 бойцов

«Суторо» (полицейская служба) и Силы Защиты Гозарто (военная группировка) – близкие друг к другу христианские отряды, действующие в г. Камышлы (Сирия). Состоят из ассирийцев и армян. Западные специалисты часто считают их одной группировкой, хотя это не совсем так. Первые выполняют обязанности полицейской службы в г. Камышлы, а вторые выполняют роль военных.

«Суторо» г. Камышлы не стоит путать с Ассирийской советом «Суторо». Несмотря на схожее название, идеология двух группировок диаметрально отличается друг от друга. «Суторо»-Силы Защиты Гозарто тяготеют к сирийским властям, в то время как боевые отряды Партии Ассирийского Союза (Ассирийский совет «Суторо» и Ассирийский военный совет) находятся в оппозиции действующему режиму Башара Асада.

Перед вступлением в Силы Защиты Гозарто новобранцы проходят подготовку в Академии имени генерала Ага Путруса в Камышлы. Члены СЗГ носят нашивки с сирийским флагом и эмблемой своего формирования.

Бойцы отряда отличились во время боевых действий с террористами ИГ в начале 2015 г., когда джихадисты напали на христианские деревни у реки Хабур.

В начале 2016 г. произошел конфликт между «Суторо»-Силы Защиты Гозарто и силами YPG, унесший жизни нескольких бойцов по обе стороны. Благодаря вмешательству христианских духовных лиц, которые выступили посредниками между противоборствующими отрядами, конфликт был урегулирован.



Стражи Хабура



Эмблема «Стражей Хабура»

Наименование: англ. The Khabour Guards

Дата основания: 2013 г.

Зона действия: Сирия

Командир: Давид Джиндо

Численность: более 300 бойцов

Группировка «Стражи Хабура» была основана в 2013 г. и состояла из сотен жителей христианских деревень. Бойцы отряда охраняли контрольно-пропускные пункты в деревнях у реки Хабур, в особенности Тель-Тамер. Члены группировки отличились во время боевых действий с террористами ИГ в начале 2015 г.

Несмотря на колоссальное давление, отряд вел независимую политику и отказался стать частью Ассирийского военного совета и курдских сил. В результате политической борьбы, многочисленных переговоров курдам не удалось привлечь на свою сторону командира отряда Давида Джиндо, после чего тот был убит.

В июне 2015 г. бойцы отряда сообщили о сложении оружия. В [заявлении](#) говорится: «Мы, Стражи Хабура, решили сложить оружие в борьбе с ИГ и для принятия такого решения есть множество причин. Наиболее важными из них являются: отказ некоторых организаций (которые хотят контролировать и управлять «Стражами Хабура») огласить имена преступников, которые осуществили убийство мученика Давида Джиндо и смертельно ранили Элиаса Насера. Та же организация продолжает принуждать «Стражи Хабура» стать частью [их] единиц, рассматривая нашу независимость, как силу».

Позже Американская Месопотамская организация сообщила, что курды выдвинули ультиматум «Стражам Хабура»: стать частью Ассирийского военного совета или сложить оружие.



Подразделения Защиты Ниневийской равнины



Эмблема ПЗНР

Наименование: англ. *The Nineveh Plain Protection Units*

Дата основания: 2014 г.

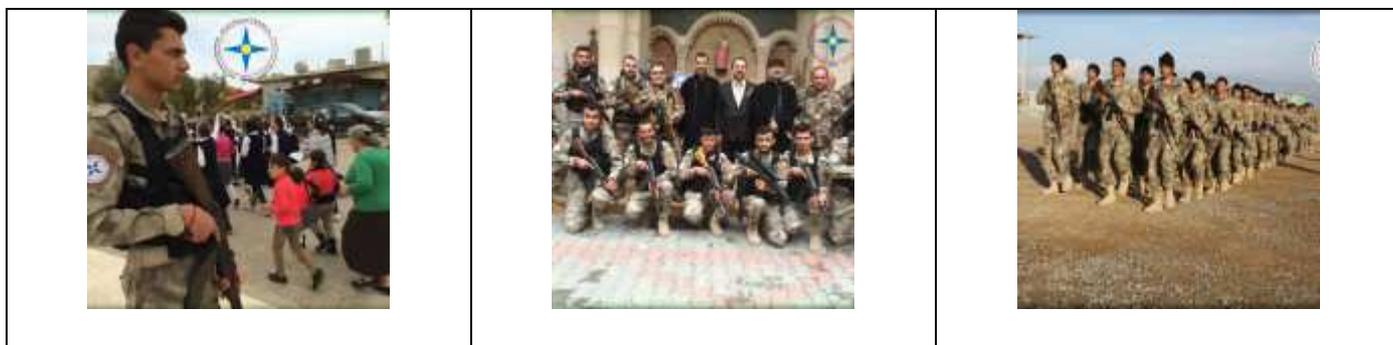
Зона действия: Ирак

Командир: Ген. Бехнам

Численность: более 500 бойцов

Подразделения Защиты Ниневийской равнины были созданы после того как христианские поселения покинули бойцы пешмерга. Боясь угрозы со стороны террористов ИГ, более 100.000 христиан вынуждены были спасаться бегством. Потеряв веру в курдское и в центральное правительство, местные христиане решили создать свои собственные вооруженные силы, чтобы противостоять джихадистам.

ПЗНР является военным крылом Ассирийского демократического движения. Отряд ведет нейтральную политику и пытается лавировать между Эрбилем и Багдадом, стараясь максимально отстаивать права ассирийцев.





Արեւմտեան Հայաստանի Հանրապետութեան Մարտահարկման Իրականացում

CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

3 Place des Vingt-Deux-Cantons
Genève - Suisse
stat.gov.wa@haybachdban.org

<http://www.western-armenia.eu/soutien.htm>

stat.gov.wa@haybachdban.org